DVT

DISPOSITIF DE VALORISATION TERRITORIALE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

VOTRE FEUILLE DE ROUTE
2023

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

AGENCE NATIONALE DU SPORT

DVT

DISPOSITIF DE VALORISATION TERRITORIALE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

VOTRE FEUILLE DE ROUTE **2023**

Passez à l'action pour votre demande de subvention 2023 !

La Fédération Française Handisport valorise les actions locales et favorise le développement du projet sportif fédéral au travers du Dispositif de Valorisation Territoriale (DVT) financé par l'Agence Nationale du Sport.

L'analyse de votre projet de développement, et des actions que vous porterez dans les thématiques du projet fédéral CAP 24, déterminera le montant de votre subvention.

Retrouvez le DVT sur le site fédéral : **dvt.handisport.org**

Sommaire

PRÉSENTATION

Objectif du DVT : simplifier vos démarches **04**
Un outil de dialogue pour les comités **05**
Rôles des acteurs du DVT **06**
ANS & projets sportifs fédéraux **07**
Les moyens financiers alloués au DVT **08**
Projet sportif territorial & sports prioritaires **09**
Les prérequis du comité régional **10**
Critères d'évaluation **11**

VOS ACTIONS

Ce qui change en 2023 ..... **12**
Rappels **13**
Nos conseils **15**
Développement de la pratique Sport pour tous **16**
Promotion du Sport Santé **22**
Accession au sport de haut niveau **25**
Éthique & Citoyenneté **27**

EN SAVOIR PLUS

Votre année DVT 2023 ..... **28**
Mon parcours sur l'extranet **26**
Mon parcours sur le Compte Asso **30**
Ma demande 2023 sur le Compte Asso **31**
Les guides du Compte Asso **32**
ANS, emploi & professionalisation **33**
ANS Équipements **34**
Outre-Mer **35**
La commission nationale d'évaluation **36**
Vos contacts **37**

Réalisation : Commission nationale DVT & Service communication FF.Handisport, Février 2023

Crédits photos : G.Picout, D.Echelard, CRH & CDH

Objectif du DVT : simplifier vos démarches

Le DVT est un outil de dialogue et
d'accompagnement financier de vos actions.

OBJECTIFS

Regrouper

simplifier vos démarches
en regroupant vos demandes

Garantir

le financement aux
structures éligibles

Valoriser

vos actions issues du projet fédéral
et vos initiatives locales

Un outil de dialogue pour les comités

La collaboration entre CRH & CDH pour l'animation des projets régionaux et départementaux et dans le montage de vos demandes DVT est un gage de réussite de votre campagne DVT 2023.

DVT
FEUILLES DE ROUTE : VOS ACTIONS ÉLIGIBLES

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENTAUX

PROJET SPORTIF RÉGIONAL

ÉCHANGES CRH x CDH

Mode d'organisation libre et fonction des territoires

- **VOS PROJETS DE COMITÉS**
- **VOS SPORTS PRIORITAIRES**
- **RECUEIL DE VOS ACTIONS**
- **BUDGÉTISATION DEMANDES DVT 2023**

Rôle des acteurs du DVT

La Commission Nationale DVT étudie l'ensemble des dossiers et propose un montant d'aide à l'ANS.

Les référents régionaux de la Direction Technique Nationale vous accompagnent.

COMITÉ RÉGIONAL

PORTE D'ENTRÉE DU DISPOSITIF

Projet sportif régional

Accompagnement CDH
Analyse CDH

ACCOMPAGNEMENT & ÉVALUATION

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

RELAIS LOCAL

Projet de développement

Accompagnement et analyse des demandes des clubs

ACCOMPAGNEMENT & ÉVALUATION

CLUBS

ACTEURS DE TERRAIN

Projet associatif

La FFH auprès des sportifs et sportifs en devenir
1 à 3 action(s) proposée(s)

ANS & projets sportifs fédéraux

L'enveloppe budgétaire allouée par l'Agence Nationale du Sport au DVT est en partie conditionnée par le respect des objectifs et critères suivants :

- **Décliner les projets sportifs fédéraux** dans les ligues, comités et clubs
- **Augmenter le nombre de licences**
- **Répartir les montants alloués**, objectifs : 50 % Comités et ligues / 50 % Clubs en 2024
- **Lisser les hétérogénéités régionales**
- **Veiller à la transparence** des critères d'évaluation
- **Répondre aux grandes priorités :** développement des pratiques, promotion du sport santé, éthique & citoyenneté, accession au sport de haut niveau
- **Encourager les pratiques féminines**
- Référencer les clubs & comités bénéficiant d'une aide ANS dans le **HandiGuide des Sports**

À SAVOIR : *une attention particulière est portée aux territoires ultramarins ainsi qu'aux territoires carencés.*

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Les moyens financiers alloués au DVT

Repères : 1,93 millions d'euros distribués en 2020 / **2,24** millions d'euros distribués en 2021
2,21 millions d'euros distribués en 2022

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANCAISE

Des moyens fédéraux, financiers, techniques et humains

Paiement de la part fédérale en juin

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Des crédits alloués en gestion par l'Agence Nationale du Sport

Paiement de la part ANS durant l'été

ATTRIBUTIONS 2022
52,5 % COMITÉS
47,5 % CLUBS

OBJECTIF POUR 2023
51 % COMITÉS
49 % CLUBS

OBJECTIF FIXÉ PAR L'ANS POUR 2024
50 % COMITÉS
50 % CLUBS

Projet sportif territorial & sports prioritaires

Vos actions dans les sports prioritaires sont davantage valorisées.

9 sports prioritaires dans votre région

Athlétisme

Cyclisme

Natation

Tennis de table

Sports d'hiver

.....

.....

.....

.....

5 sports à fort potentiel

4 sports prioritaires régionaux

Un choix concerté entre comité régional et comité départemental.

Chaque comité départemental peut choisir un sport prioritaire supplémentaire

Les prérequis du comité départemental

Nous avons identifié des éléments indispensables pour chacune des structures territoriales du mouvement. Ils sont des prérequis à la participation au dispositif de valorisation territoriale.

Afin de favoriser la communication et la structuration territoriale, il est demandé au CDH d'accompagner ses clubs et d'analyser leurs demandes.

- **Effectuer son auto-évaluation** sur l'extranet
- **Déposer sa demande** dans les délais, sur l'extranet puis sur le Compte Asso
- **Présenter un budget prévisionnel incluant l'année en cours : 2022-2023 ou 2023**
- **Présenter un projet sportif s'inscrivant dans la paralympiade 2020-2024 :** diagnostic, forces, faiblesses, ressources, objectifs à court, moyen ou long terme, plan d'actions, critères d'évaluation
- **Instruire les demandes** DVT des clubs
- **Valider la liste** des sports pratiqués pour chaque club dans "Où pratiquer ?"
- **Disposer d'un référent label**
- Si besoin, **mettre à jour le sport prioritaire** complémentaire dans votre département

Critères d'évaluation

La commission s'appuie principalement sur ces critères pour déterminer le montant de votre aide financière.

- **Respect des prérequis**
- **Évolution du nombre de licenciés** et de structures affiliées
- **Ratio € / licences**
- **Qualité des actions présentées**
- **Régularité de la pratique** et pérennité des actions
- **Cohérence de vos actions** au regard de votre projet et de votre feuille de route
- **Importance des sports prioritaires dans vos actions :** proposer une action à minima dans 1 des 5 sports prioritaires fédéraux (athlétisme, cyclisme, natation, tennis de table, sports d'hiver)
- Avis de votre **référent régional de la DTN**
- Avis de votre **comité régional**
- **Votre engagement** dans la vie fédérale et régionale

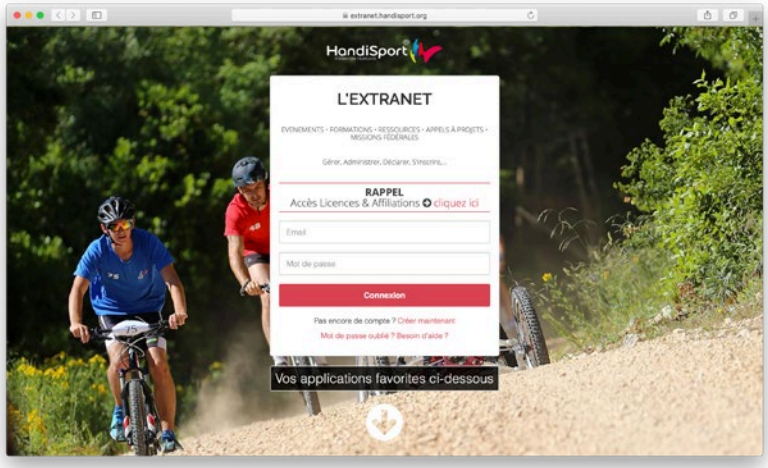

L'ensemble de vos demandes devra passer par votre espace DVT sur l'extranet

extranet.handisport.org

VOS ACTIONS | CE QUI CHANGE EN 2023

Afin de faciliter le montage budgétaire de votre demande,
les repères socle commun et actions complémentaires sont supprimés.

A. Harmonisation : vos actions sont regroupées selon 4 catégories sur le Compte Asso, sur l'extranet et dans vos feuilles de route :

- **DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE "SPORT POUR TOUS"**
- **PROMOTION DU SPORT SANTÉ**
- **ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU ***
- **ÉTHIQUE & CITOYENNETÉ** (NOUVEAUTÉ 2023)

** Seules les disciplines ayant la reconnaissance de haut niveau seront prises en compte (voir page 26).*

Vous formulerez une demande d'aide financière pour chaque catégorie d'action présentée.

B. Priorité au développement : 50 % minimum de votre demande devra concerner la catégorie :

- **DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE "SPORT POUR TOUS"**

C. Initiatives locales : hors promotion du sport santé

- **DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE "SPORT POUR TOUS"**
- **ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU** (NOUVEAUTÉ 2023)
- **ÉTHIQUE & CITOYENNETÉ** (NOUVEAUTÉ 2023)

VOS ACTIONS | RAPPELS

Vous ne pouvez déposer une même action qu'une seule fois sur l'extranet.

Exemple :

« Je souhaite faire valoir un cycle de pratique en athlétisme et un cycle en natation ».

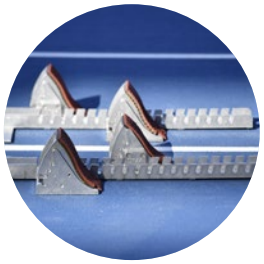

Methode :

- Je choisis **Organisation de cycles de pratique :** initiation, perfectionnement, performance
- Dans la rubrique **sports concernés :** je renseigne ATHLÉTISME et NATATION.
- Je sélectionne les **événements associés** déclarés au calendrier.
- Dans la rubrique **descriptif :** je décris mes deux cycles
- Dans la rubrique **coût d'action :** je cumule le coût des deux cycles
- Dans la rubrique **objectifs :** j'indique mes objectifs pour chaque cycle

VOS ACTIONS | RAPPELS

L'investissement de votre comité dans la vie fédérale et régionale en 2022
sera pris en compte lors de l'étude de votre dossier sur la base des items suivants :

Expertise & Formation

- Participation à une formation de formateur
- Participation à une formation de dirigeants
- Participation à la conception pédagogique des formations du Pôle Expertise & Formation
- Participation aux publications du Pôle Expertise & Formation

Événements

- Participation aux FPE et JNH
- Proposition de sportifs au stage JAP Régional

Au niveau national

- Implication dans une commission sportive nationale
- Organisation d'une Commission départementale DVT
- Autres implications nationales

Vous retrouverez le détail de chaque item sur l'extranet : **https://extranet.handisport.org**

VOS ACTIONS | NOS CONSEILS

Gagnez du temps et optimisez le montant de votre subvention.

1

Limitez le nombre d'actions présentées : faites des choix.

2

Ciblez prioritairement les actions de la thématique *"Développement des pratiques"*.

3

Privilégiez vos sports prioritaires.

4

Aidez vos évaluateurs, soyez précis dans la description de vos actions.

5

Fixez-vous des objectifs précis quantifiables et facilement évaluables : *nombre de...*

6

Privilégiez des actions cycliques ou pérennes.

7

Choisissez des actions qui engagent des coûts importants.

8

Déclarez vos actions dans le calendrier des événements sportifs ou dans le calendrier des formations via l'extranet.

9

Présentez uniquement des actions que vous organisez et que vous supportez financièrement.

10

L'aide demandée dans chacune des 4 thématiques ne doit pas dépasser 80 % des coûts.

VOS ACTIONS

Développement de la pratique SPORT POUR TOUS

50 % minimum de votre demande devra concerner cette catégorie.

Animation et accompagnement du réseau des clubs

- Séminaires de clubs, support aux démarches administratives, formalisation de projet, visites, initiatives contribuant à associer les clubs aux actions du CDH

Accompagnement des clubs vers la labellisation

- Réunion d'information
- Diagnostic du club : formation de l'encadrement, matériel adapté, accessibilié, créneaux de pratique...
- Conception du dossier
- À minima une visite sur site

Animation d'une école handisport départementale

- 1 séance hébdomadaire dédiée au public U20
- Minimum 6 pratiquants réguliers U20
- Plusieurs sports proposés dans l'année
- Repères : chercher à atteindre les critères d'eligibilité du label Club École

Accompagnement individuel des nouveaux sportifs

- Dans un objectif de pratique régulière
- Démarche globale individualisée : du premier entretien jusqu'au suivi de l'accueil en club, handisport ou homologue

VOS ACTIONS

Développement de la pratique SPORT POUR TOUS

50 % minimum de votre demande devra concerner cette catégorie.

Organisation de cycles de pratique

- Initiation, perfectionnement
- Dans vos sports prioritaires
- Cycle de pratique d'un minimum de 6 séances

Organisation de journées de pratique

- Dans vos sports prioritaires
- À destination du public PSH
- Journées sportives destinées à la promotion de vos activités et au recrutement de nouveaux pratiquants : initiation, découverte…
- Action de sensibilisation exclue

VOS ACTIONS

Développement de la pratique SPORT POUR TOUS

50 % minimum de votre demande devra concerner cette catégorie.

DISPOSITIFS FÉDÉRAUX MULTIDISCIPLINAIRES

Saisie extranet : chaque programme fera l'objet d'une action distincte

Grand Handicap PEP'S

- Développement des activités physiques adaptées au sein des établissements spécialisés accueillant des jeunes ou adultes présentant un handicap moteur

En savoir plus

Sports de Nature HIGH FIVE

- Développement des sports de nature : à minima un cycle "Évolution" de 4 séances ou plus

En savoir plus

Sports pour déficients sensoriels (visuels et/ou auditifs)

- Animation territoriale des sports pour déficients sensoriels pour les accompagner, de la découverte sportive à la pratique régulière, puis à la pratique compétitive

VOS ACTIONS

Développement de la pratique SPORT POUR TOUS

50 % minimum de votre demande devra concerner cette catégorie.

DISPOSITIFS FÉDÉRAUX UNIDISCIPLINAIRES DE LOISIRS

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 3 dispositifs dans la même action.

Natation, Journées “Pass à l’Eau”

- Demi-journée d’animation natation avec mise en place d’ateliers, parcours, épreuves menant au passage des diplômes ENF : Sauv’nage / Pass’sport de l’eau / Pass’ compétition

En savoir plus

Basket 3x3

- Tournoi respectant le réglement sportif éditée par la commission sportive basket-fauteuil

En savoir plus

HandiKids tennis de table

- Demi-journée d’animation sportive avec mise en place des ateliers HandiKids et certification par le passage des tests HandiKids

En savoir plus

VOS ACTIONS

Développement de la pratique SPORT POUR TOUS

50 % minimum de votre demande devra concerner cette catégorie.

Achat de matériel sportif mutualisé

- Coût unitaire inférieur à 500 €, dans vos sports prioritaires et en lien avec une action présentée
- Pour le matériel lourd, pensez à mobiliser l'enveloppe ANS Équipement

Actions sportives avec les partenaires externes

- Nombre d'actions portées par le CDH contribuant au développement et réalisées auprès des associations nationales de PSH et de leurs délégations locales, prothésistes...

Actions sportives de développement du sport féminin

- Initiatives locales contribuant à la progression du nombre de pratiquantes et de licenciées

NOUVEAU EN 2023 :

Actions sportives en direction des nouveaux publics

- Exemples : seniors, DYS, maladies chroniques invalidantes...

VOS ACTIONS

Développement de la pratique SPORT POUR TOUS

50 % minimum de votre demande devra concerner cette catégorie.

INITIATIVES LOCALES : PROPOSEZ VOS PROPRES ACTIONS !

Saisie extranet : vous pourrez proposer plusieurs initiatives locales dans la même action

Initiatives locales participant au développement :

- de l'offre de pratique
- du nombre de clubs
- du nombre de licenciés

VOS ACTIONS

Promotion du SPORT SANTÉ

Coordination d'un projet Handisport Santé sur le territoire

- Promouvoir le Handisport Santé sur le territoire pour inciter les clubs à s'engager dans la démarche et ouvrir un créneau spécifique
- Inciter, accompagner et identifier des structures handisport du département s'impliquant ou souhaitant s'impliquer dans les dispositifs de sport santé
- Aider les clubs à communiquer sur cette activité
- Se faire connaître comme un acteur du sport santé et être identifié par les maisons sport santé départementales mais aussi par les différents dispositifs existant sur les territoires

VOS ACTIONS

Promotion du SPORT SANTÉ

Encadrement d'un programme Handi'form

Le programme Handi'Form est dédié aux **personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel** souhaitant (re)devenir un peu plus actif.

- **Prérequis : avoir suivi la formation HSS module 1**
- Durée du programme : 12 semaines
- Deux séances hebdomadaires : une collective et une en autonomie préparée par l'encadrant sportif
- Programme réalisé à partir d'une évaluation du capital santé : tests + questionnaires
- Progression des participants au cours du programme sur les différentes capacités physiques

En savoir plus

Encadrement d'un programme Handi'moov

Le programme Handi'Mouv s'adresse au **public des centres** souhaitant retrouver un peu de dynamisme, de rencontres et d'échanges autour de l'activité physique. C'est avant tout l'aspect préventif qui est mis en avant.

- **Prérequis : avoir suivi la formation HSS module 1**
- Durée du programme : 12 semaines
- Deux séances collectives hebdomadaires
- Programme réalisé à partir d'une évaluation du capital santé : tests + questionnaires
- Progression des participants au cours du programme sur les différentes capacités physiques

En savoir plus

VOS ACTIONS

Promotion du SPORT SANTÉ

NOUVEAU EN 2023 :

Autres actions sport santé

- Le CDH propose un programme sport santé basé sur une évaluation des capacités physiques et visant leur amélioration. Les séances sont proposées au moins 2 fois par semaine sur au moins 12 semaines. Elles sont animées par des personnes détenant un diplôme d'encadrement sportif, formées au sport santé par une formation externe à la FFH (STAPS, CROS, CDOS...)

VOS ACTIONS

Accession au SPORT DE HAUT NIVEAU

Seules les disciplines ayant la reconnaissance de haut niveau seront prises en compte.
Voir page suivante.

Accompagnement de jeunes vers les compétitions régionales et nationales

- À minima : un déplacement encadré par un technicien sur un championnat régional
- Optionnel : un déplacement encadré par un technicien sur un championnat national

NOUVEAU EN 2023 :

Organisation et accueil de stages

- Soutien logistique, organisationnel, voire financier
- Privilégier les sites labellisés “Terre de Jeux”

NOUVEAU EN 2023 :

Initiatives locales

- Contribuant à l’orientation, la détection et la progression de nouveaux talents

VOS ACTIONS

Accession au SPORT DE HAUT NIVEAU

Disciplines ayant la reconnaissance de haut niveau.

Sports d'hiver

- Para Biathlon
- Para Curling
- Para Ski Alpin
- Para Ski de fond
- Para Snowboard

Sports d'été

- Para Athlétisme
- Para Basket-Ball Fauteuil
- Boccia
- Bowling Sourds
- Para Cyclisme
- Para Escrime
- Cécifoot (Football À 5 Dv)
- Football-fauteuil électrique
- Goalball
- Para Haltérophilie
- Para Natation
- Para Rugby-fauteuil
- Para Tennis de table

VOS ACTIONS | ÉTHIQUE & CITOYENNETÉ

Actions sportives avec les fédérations homologues et scolaires

- Nombre d'actions organisées contribuant au développement du nombre de pratiquants et licenciés

NOUVEAU EN 2023 :

Formation ou sensibilisation à la prévention des risques

- Auprès des dirigeants ou salariés dans les domaines de la lutte contre les violences psychologiques et/ou sexuelles
- Auprès des dirigeants ou salariés dans les domaines de la lutte contre le communautarisme ou le séparatisme

NOUVEAU EN 2023 :

Accompagnement des licenciés aux fonctions d'officiels et/ou de dirigeants de clubs

- Organisation et/ou participation à des sessions de formation
- Parrainages

NOUVEAU EN 2023 :

Initiatives locales

- Véhiculant les valeurs d'éthique, de citoyenneté et de développement durable
- Favorisant l'engagement dans la vie bénévole

Votre année DVT 2023

Janvier

- Publication des feuilles de route
- Dialogue CRH/CDH

Février

Sur l'extranet :

1. Auto évaluation des actions 2022

2. Demande 2023 : projet, budget prévisionnel, actions présentées

3. Le CRH évalue les demandes de ses CDH

Sur le Compte Asso :

Saisie des comptes rendus financiers des actions 2022 et actions 2021 reportées.

Mars

- Commission nationale CRH et CDH
- Le CDH accompagne ses clubs dans l'élaboration de leur demande 2023, à défaut le CRH prend le relai

Avril

- Saisie des demandes 2023 par les comités et clubs **sur le Compte Asso**
- Le CDH évalue les demandes de ses clubs, à défaut le CRH prend le relai

Juin

- Commission nationale Clubs
- Versement de la part fédérale

Juillet-Août

- Versement de la part ANS

Mon parcours sur l’extranet

Gérez votre demande 2023 sur extranet.handisport.org

Étape 1 • Saisie de l’auto évaluation du DVT 2022

Étape 2 • Saisie de ma demande 2023

- Dépôt de mon projet et de mon budget prévisionnel
- Saisie de mes actions

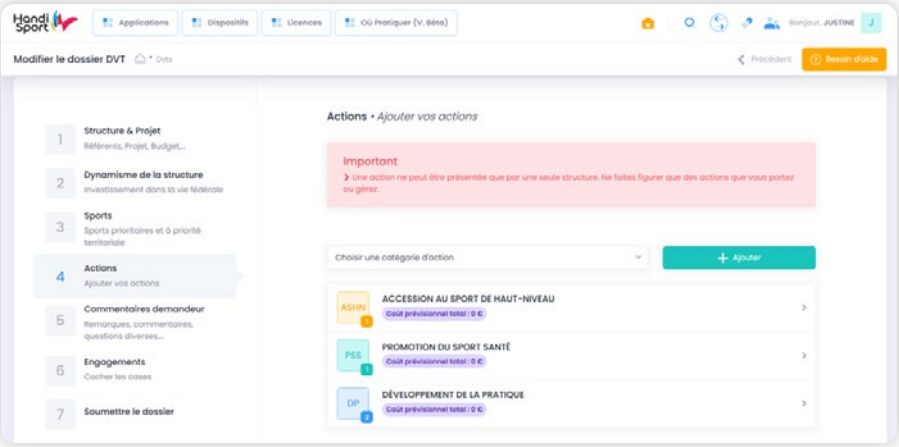

Documents indispensables à télécharger

Ces deux documents seront disponibles sur votre espace DVT et sont indispensables à vos démarches sur le Compte Asso.

Fin février / Doc n°1 : Aide à la saisie CRF

Après validation de votre auto-évaluation, téléchargez votre document d’aide à la saisie. Celui-ci vous permettra de compléter vos comptes rendus financiers sur le Compte Asso.

Fin mars / Doc n°2 : Aide à la saisie demande 2023

Après validation de votre attribution par la commission nationale DVT, téléchargez votre document d’aide à la saisie de votre dossier 2023.

Mon parcours sur le Compte Asso

Le Compte Asso est disponible toute l'année pour la mise à jour de vos documents administratifs.

Indispensable pour votre demande de subvention, vérifiez les informations concernant votre structure :
RIB, adresse mail, adresse postale.
lecompteasso.associations.gouv.fr

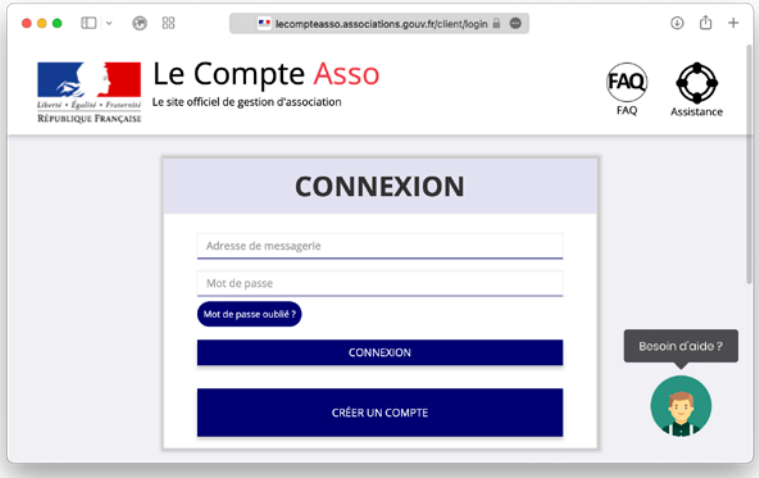

Documents du demandeur

- Votre budget prévisionnel 2022-2023 ou 2023
- Votre projet sportif s'inscrivant dans la paralympiade 2020-2024

Compte-rendu financier 2022

Si vous avez bénéficié d'une subvention en 2022, vous devez compléter le compte-rendu financier de vos actions 2022 en vous munissant du document "Aide à la saisie CRF". *Voir page précédente.*

Pièces à fournir

- Bilan financier et comptes de résultats 2022
- Rapport d'activité 2022

Ma demande 2023 sur le Compte Asso

Vous serez informés de la date d'ouverture des dépôts de demandes 2023 ultérieurement

A. Pour bien démarrer

- Munissez-vous du CERFA de votre compte rendu financier 2022 obtenu via le Compte Asso
- Munissez-vous du PDF "Aide à la saisie de votre demande 2023" obtenu sur l'extranet

B. Connectez-vous sur lecompteasso.associations.gouv.fr

C. Saisissez votre demande 2023

1. Choisir la subvention "Projet sportif fédéral"
2. Indiquer le code de subvention de votre région
3. Si vous avez reçu une aide ANS au titre du DVT en 2022, cochez la case "Oui" à la ligne "Subvention obtenue pour le même dispositif l'an passé", et joignez le CERFA de votre "Compte rendu financier 2022" ainsi que les pièces justificatives "Bilan financier" et "Compte de résultat"
4. Saisissez vos actions 2023 en suivant votre document "Aide à la saisie demande 2023"
5. **N'oubliez pas de cliquer sur Transmettre** en fin de procédure

Rappel des codes de subvention

2056	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2057	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
2058	BRETAGNE
2059	CENTRE VAL-DE-LOIRE
2060	GRAND-EST
2061	HAUTS DE FRANCE
2062	ÎLE-DE-FRANCE
2063	NORMANDIE
2064	NOUVELLE-AQUITAINE
2065	OCCITANIE
2066	PAYS DE LA LOIRE
2067	PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
2068	GUADELOUPE
2069	MARTINIQUE
2070	GUYANE
2071	LA RÉUNION
2072	MAYOTTE

Pour consulter vos messages, *cliquez sur le fil d'actualité en page d'accueil pour voir apparaître les messages du service instructeur.*

Les guides du Compte Asso

Ces guides ont été réalisés pour vous accompagner dans vos démarches.
Vous pouvez les télécharger ci-dessous.

GUIDE / Compléter la partie administrative

GUIDE / Déposer un compte-rendu financier

GUIDE / Faire une demande Projet Sportif Fédéral

ANS, emploi & professionalisation

La professionnalisation du mouvement associatif est un axe fort des politiques publiques et un enjeu majeur pour garantir la mise en œuvre du projet sportif fédéral et de vos actions qui en découlent.

AGENCE NATIONALE DU SPORT

La fédération vous accompagne et vous encourage à solliciter les aides financières mises à disposition par l'ANS ainsi que par vos collectivités.

En 2023, l'ANS consacre 48 millions d'euros à l'emploi et à l'apprentissage. Vos référents emploi de vos DRAJES pourront vous orienter utilement afin de mobiliser les différents dispositifs.

Chaque financement doit faire l'objet d'une évaluation et d'un compte rendu financier en fin de convention et avant tout renouvellement éventuel.

Repères : *La Fédération Française Handisport dispose de* ***79 postes ESQ Parasport*** *dans les territoires en 2022. En 2023, les comités régionaux devront formuler un avis sur les demandes d'aides à l'emploi de leur territoire via Osiris.*

Les principaux dispositifs d'aide à l'emploi mobilisables

Sous réserve des nouvelles orientations ANS 2023

Emplois Sportifs Qualifiés — ESQ

- Consolidation sur 3 ans
- 17 600 € annuels, y compris en dernière année de convention

Emplois ANS

- Durée : de 1 à 3 ans, renouvelable
- Plafond annuel 12 000 €
- Renouvellement selon orientation régionale (DRAJES)
- Priorisation 2023 : "Accompagnement PSF", "Animation Plan 5 000 Terrains de Sport", "Campus 2023" et Sport Féminin

1 Jeune, 1 Solution

- Moins de 30 ans à la signature du contrat
- Plafond annuel 12 000 € en 2023
- Aide ponctuelle

Apprentissage

- Aide annuelle plafonnée à 6 000 €

ANS Équipements

Les équipements sportifs à destination des personnes en situation de handicap peuvent être financés par l'Agence Nationale du Sport. **Nous détaillons ici l'enveloppe des équipements sportifs de niveau local (équipements mis en accessibilité).**

Équipements éligibles

- Mise en accessibilité d'équipement sportifs structurants : pontons, piscines, gymnases…
- Véhicules 9 places accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Matériel mutualisable et spécifique à la pratique des personnes en situation de handicap : rampe de boccia, fauteuil de sport…
- Aides espérées : 80 % du coût (100 % pour les territoires d'outre mer)

Critères à respecter

- Matériel d'une durée de vie de 3 ans minimum, 5 ans pour les véhicules et équipements mobiles (remorques).
- Coût d'achat unitaire 500 € TTC minimum
- Prendre en charge a minima 20 % du coût total de l'opération.
- Le budget global minimum doit atteindre 12 500 € pour pouvoir prétendre à une subvention de 10 000 € (reste 20 % hors subventions publiques). Pour atteindre le budget minimum subventionnable, les structures affiliées peuvent mutualiser leurs demandes avec leur ligue ou comité

En savoir + et candidater

Aucune demande de subvention ne doit être adressée directement à l'ANS. **Contactez vos délégués territoriaux SDJES ou DRAJES**, ils vérifieront l'éligibilité de votre projet et vous fourniront les documents cadres. Demande à effectuer durant le premier semestre de l'année civile.
www.agencedusport.fr/soutien-aux-equipements-structurants-et-materiels-lourds

Besoin d'aide ?

La FFH vous accompagne dans vos démarches : contactez-nous au démarrage de votre projet d'acquisition ou envoyez-nous votre dossier de demande en version numérique pour un premier avis. Cet accompagnement peut être déterminant avant l'étude de votre dossier par l'ANS.

Repères équipements sportifs matériels & véhicules adaptés : *854 000 € alloués à 26 structures affiliées en 2021*

Outre-Mer

La FFH porte une attention particulière à ses comités et clubs ultra marins, découvrez les mesures spécifiques.

DVT

- L'enveloppe globale des territoires ultra marins sanctuarisée
- Pour les comités, les actions éligibles peuvent être choisies dans les feuilles de route des comités régionaux ou départementaux
- Les clubs ultra marins peuvent candidater au DVT dès leur première année d'affiliation
- Les clubs et comités peuvent déclarer des actions de déplacement vers la métropole pour participer à des compétitions nationales
- Des référents DTN dédiés *(voir page 35)*

ANS Équipements

- Les clubs et comités ultra marins peuvent bénéficier d'un financement jusqu'à 100 % pour l'acquisition de matériel sportif spécifique lourd et véhicules adaptés, dans le cadre de l'enveloppe nationale ANS Équipement.

La commission nationale d'évaluation

La commission étudie l'ensemble des dossiers et propose un montant d'aide à l'ANS.

PRÉSIDENCE

Président de la commission
Habd-Eddine SEBIANE

Présidente de la Fédération *
Guislaine WESTELYNCK

Président du Comité d'Éthique
Bernard COURBARIAUX

REPRÉSENTANTS • TERRITOIRES

Représentant d'un comité régional *
Laurent THOMAS

Représentante d'un comité départemental *
Nathalie LAURENT

Représentant équipe technique régionale
Joffrey TREGOAT

Représentant club
Stéphane Chemin

REPRÉSENTANTS • DTN

Directeur Technique National
Grégory SAINT-GÉNIÈS

Référent régional *
Christophe CARAYON

Référent régional *
Cédric GARREAU

Référente régionale *
Myriam LEGRAS

Référent régional *
Emmanuel BUCHOUD

** Par déontologie, les membres de la commission ne doivent pas être titulaires d'un mandat électif au comité directeur fédéral, seule la présidente de la FFH est membre de droit.*

** Les référents régionaux ne prennent pas part au vote*

Vos contacts

Les référents régionaux de la DTN sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche DVT, n'hésitez pas à les solliciter.

Grand-Est, Île-de-France
Christophe CARAYON
c.carayon@handisport.org

Guadeloupe, Martinique, Normandie, Occitanie
Myriam LEGRAS
m.legras@handisport.org

Bretagne, Centre Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Guyane, Mayotte
Cédric GARREAU
c.garreau@handisport.org

Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Hauts de France, Provence Côte d'Azur, Réunion
Emmanuel BUCHOUD
e.buchoud@handisport.org

Référente nationale
Justine WILLART
dvt@handisport.org

Suivi administratif
Jérémy VALOMET
dvt@handisport.org

Une question ? Consultez notre FAQ ou écrivez-nous :

dvt.handisport.org

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE